

PROCES VERBAL
Réunion CCAS du 2 mai 2023

Présents : Marie-Madeleine BERNARD, Bernadette SELIN, Marie-Annick SAUPIN, Bernard GRACINEAU, Dominique GARNIER, Louissette OUVRARD, Stéphanie MARTINEAU, Nicole BECAUD

Excusés : Isabelle THAREAU GUEYE, Laurent FAVREAU (pouvoir Stéphanie MARTINEAU), Marcel GIRAUDEAU, Pierre CASSARD (pouvoir Louissette OUVRARD), Frédéric HERAUD (pouvoir Dominique GARNIER)

Présentation de Bernard GRACINEAU, conseiller municipal, qui vient succéder à Francine DUSSIOL

ACTION SOCIALE

1- Réalisation d'un emprunt pour l'achat de la maison BOUQUET

Madame La Vice-Présidente présente le contexte de l'achat de la maison Bouquet suite au décès de sa propriétaire. Cette maison sera intégrée dans le projet Parcours de Vie de la commune. Dans l'attente de la réalisation du projet, cette maison composée de deux niveaux (étage de 79m², RDC de 77m²) et implantée sur un terrain de 870 m², sera mise à la location.

Madame La Vice-présidente expose qu'il convient d'acquérir la maison Bouquet située 40 rue Pierre Nicolas Loué. Suite à l'avis du domaine du 17/03/2023 réf : 2023-85300-12007, il est proposé de solliciter un prêt à hauteur de 300 000 € frais de notaire inclus.

Après consultation de la Banque Postale, La Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, les offres reçues sont les suivantes :

Banque	Taux	Périodicité	Durée	Frais de dossier	Montant d'une échéance
Caisse d'épargne	Ne peuvent pas faire de proposition				
La Banque postale	Proposition reçue hors délai				
Crédit mutuel	4.49 %	trimestrielle	15 ans	300 €	6 898.32 €
Crédit mutuel	4.58 %	trimestrielle	20 ans	300 €	5 746.11 €
Crédit agricole	4.31 %	trimestrielle	15 ans	300 €	6 815.18 €
Crédit agricole	4.41 %	trimestrielle	20 ans	300 €	5 614.60 €

La commission administrative, après délibéré :

VALIDE la proposition du Crédit Agricole

Montant : 300 000 €

Durée : 20 ans

Périodicité : Trimestrielle

Taux fixe : 4.41 %

Frais de dossier : 300 €

Caution de la commune à hauteur de 70 %

Décision du CCAS : 9 voix pour et une abstention (Louissette OUVRARD)

2- Acquisition de la propriété BOUQUET – 40 rue Pierre Nicolas Loué – cadastrée AI 119

Madame la Vice-Présidente annonce le souhait d'acquérir le bien de l'indivision BOUQUET, cadastré AI 119 située 40 rue Pierre Nicolas Loué (maison d'habitation et terrain) étant entendu que la maison se situe dans le périmètre du projet du Parcours de Vie.

Vu l'avis du domaine du 17/03/2023 réf : 2023-85300-12007, il est proposé d'acquérir ce bien pour 300 000 € frais de notaire inclus.

La commission administrative, après délibéré, décide :

DE VALIDER l'acquisition de la propriété BOUQUET située 40 rue Pierre Nicolas Loué, cadastrée AI 119 pour un montant de 300 000 € frais de notaire inclus.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

3- Mission de réalisation du projet Parcours de Vie par Vendée Habitat

Madame La Vice-Présidente rappelle à la commission que Monsieur le Président a pris contact avec Vendée Habitat, Office Public de l'Habitat de Vendée, afin d'envisager un projet de construction qui sera précisé ultérieurement, au niveau du quartier Val Fleuri sur les parcelles cadastrées AI 83, 87, 90P, 99, 109, 119, 121, 122, 123, 265 et 289.

La commission administrative, après délibéré, décide :

DE CONFIER à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage du programme de construction,

D'AUTORISER à Vendée Habitat l'accès aux parcelles pour procéder à toutes les études nécessaires,

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

4- Questions diverses

- Choix de l'animation du goûter des aînés du 5 décembre 2023 :

Deux prestations musicales sont à départager pour l'animation du goûter.

- Phil'Rétro par Philippe Gilbert (musicien et conteur d'histoires drôles) 200 € la prestation

- Delphine en trio avec Paola et Riton (humour et chansons) pour 800 € la prestation.

La commission retient le trio Delphine pour la prestation musicale. La totalité de la salle des Acacias a été réservée pour la journée du 5 décembre.

- Distribution alimentaire

Mme BERNARD souhaite présenter le bilan de la banque alimentaire : 41 personnes sont accompagnées ce qui représente 14 familles. Les demandes sont en baisse souvent car la situation des personnes s'améliore. Le tiers des bénéficiaires est de nationalité étrangère. Mme BERNARD retrace aussi le contrôle sanitaire dont la banque alimentaire de Venansault a dû faire face. Un rapport avec des préconisations a été adressé aux bénévoles.

- Les triporteurs

L'activité va pouvoir débuter à compter du mois de mai. La rédaction d'une convention entre Ven'ensemble et le CCAS est en cours. Pour rappel, les triporteurs sont la propriété du CCAS, mais la gestion sera assurée par Ven'ensemble. Les bénéficiaires seront toutes les personnes âgées qui le souhaitent. Les résidents de l'EHPAD en seront aussi bénéficiaires. Pour la conduite

des triporteurs, une quinzaine de bénévoles a été formé. A chaque sortie, il y aura un conducteur du triporteur et un vélo d'assistance ou accompagnateur qui aidera le bénéficiaire à s'installer.

EHPAD

1- Délibération pour la signature de la convention de groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel

Madame La Vice-Présidente informe la commission que l'établissement a contractualisé il y a quelques années avec la société SOREGIES pour la fourniture en gaz de ville.

Dans le cadre de la négociation des marchés publics, le SYDEV propose l'adhésion à groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel.

La mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Dans ce contexte, un groupement est constitué entre les différentes personnes morales citées en annexe à la présente convention conformément à l'article 8 du code des marchés public relatif aux groupements de commandes.

Le groupement se matérialise par la conclusion d'une convention entre les membres du groupement.

Les membres s'engagent les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commande créé pour un besoin récurrent, à savoir l'acheminement et la fourniture de gaz naturel.

Le SYDEV se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

2- Soirée convivialité du personnel

Madame La Vice-Présidente explique à la commission que dans le cadre des risques psychosociaux il avait été demandé aux agents de participer à une journée cohésion d'équipe en 2022. Le financement de cette journée avait été en partie pris en charge par la mairie et l'EHPAD.

Pour 2023, il est proposé de reconduire cette action mais dans une mesure moindre. Au lieu d'une journée, ce sera sur un créneau de 4 heures, obligatoire à l'ensemble du personnel. La direction de l'EHPAD interpelle la commission pour la prise en charge des frais annexes de cette soirée car cela ne peut pas être supporté par le budget de l'EHPAD. Le coût approximatif de la soirée serait de 1200 €.

Décision du CCAS : *vote favorable à l'unanimité*

AGENDA

Les grillades à l'EHPAD auront lieu le 23 mai prochain. Les réponses sont attendues pour le 10 mai au plus tard.

Prochaine réunion le mardi 20 juin à 20h